



FI N° 2021- 36 - 004

CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 09/03/2021

L'an deux mille vingt et un le mardi 9 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Présidente.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 4 – Budget primitif 2021 CCAS

Présents :

Mme LUGUET : **Maire**

Mme MANDEIX : **Vice-présidente**

Mme FRECHET : **Déléguée**

Mme PERTHUIS, Mme TRUILHE, M. BEAUMONT, Mme BASSI, Mme SADRES : **Conseillers municipaux**

Mme GONZALO, M. BACHOWSKI, M. BRU, M. NADAU, M. FAINZANG : **désignés**

Absents excusés :

Mme MAHAIE (absente excusée), Mme COPPOLA (absente excusée), Mme MANSE (absente excusée),
Mme BENFAKIR (absente excusée).

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	013
Nombre de procurations :	0

Rapporteur **Mme Nicole PERTHUIS**

I – Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2021 du CCAS de Boé.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 235 146.82€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 219 849.24€.

La section d'investissement s'équilibre à 15 297.58€.

II – Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ de :

APPROUVER : le budget primitif 2021 du CCAS, tel que présenté.

Le conseil d'administration,

La secrétaire de séance,

La Présidente,

Mme Valérie SADRES

SIGNE
Mme Pascale LUGUET